

MEMORANDUM

à l'attention des membres du Conseil National

La Conférence des évêques suisses, la Fédération des Eglises protestantes de Suisse et l'Eglise catholique-chrétienne de Suisse recommandent de soutenir le postulat déposé en mars 2002 (02.3069) par Jean-Claude Vaudroz, Conseiller national du Parti démocrate-chrétien (PDC), maintenant repris par le Conseiller national Dominique de Buman (PDC), demandant

la reconnaissance du génocide des Arméniens en 1915.

Données historiques

Les Arméniennes et Arméniens ont été victimes, entre 1915 et 1918, d'une campagne d'anéantissement systématique menée par le régime des «Jeunes-Turcs». Selon les sources, cette campagne, qui se déroula en plusieurs étapes, fit entre 800'000 et 1'500'000 morts.

Au tournant du XXe siècle les Arméniens constituent une minorité importante en Asie mineure: un groupe à la fois national, ethnique et religieux de l'Empire ottoman. Ils ont comme les autres minorités non-musulmanes un statut – le *millet* – qui les exclut du pouvoir et de l'armée, les astreint à des impôts spéciaux, tout en leur accordant des libertés religieuses et culturelles. Attachés à la religion chrétienne depuis le début du IVe siècle, à leur terre, leur tradition et leur langue depuis des millénaires, avec un fort ancrage rural, ils ont formé aussi avec le temps une bourgeoisie urbaine ayant des positions solides dans l'économie et les finances de l'Empire.

Le déclin de l'Empire ottoman au XIXe siècle accroît les injustices et les violences, surtout dans les provinces reculées de l'Anatolie, l'Arménie historique. Devant la situation toujours plus précaire des chrétiens, des réformes en leur faveur sont demandées par les puissances européennes. Sur place, d'une part les violences et les exactions se multiplient, d'autre part les Arméniens commencent à s'organiser pour se défendre contre elles. C'est dans ce contexte qu'ont lieu les massacres des Arméniens entre 1894 – 1896. Après les espoirs soulevés par la révolution constitutionnelle de 1908 qui prône l'égalité et la justice, l'idéologie des nouveaux hommes forts, les «Jeunes-Turcs», évolue vers un nationalisme exclusif qui s'exprimera dans

le panturquisme. De nouveaux massacres ont lieu (en 1909 en Cilicie) et des réformes sont une nouvelle fois demandées par les puissances occidentales, ce qui est ressenti comme une ingérence inacceptable par le Gouvernement turc. A la veille de la Première Guerre mondiale les conditions étaient réunies pour se débarrasser définitivement de l'élément arménien. De cette manière disparaissait aussi la cause des interventions étrangères en sa faveur. Les velléités d'autodéfense que des groupes d'Arméniens montraient çà et là étaient qualifiées de trahison et servaient de prétexte au déplacement et à l'extermination de la population.

Dans une première phase, au printemps 1915, l'élite religieuse et intellectuelle arménienne fut emprisonnée et en grande partie assassinée. Puis les «Jeunes-Turcs» massacrèrent principalement les hommes. Au cours d'une troisième phase la déportation de l'ensemble de la population restante fut ordonnée. Le 24 mai 1915 déjà, la France, la Grande-Bretagne et la Russie protestèrent dans une déclaration commune contre «ce nouveau crime de la Turquie contre l'humanité et la civilisation», et menacèrent d'en faire porter la responsabilité au gouvernement ottoman.

Des témoins oculaires européens et nordaméricains reconnurent très vite que les soi-disant déportations étaient en réalité des marches vers la mort au cours desquelles les femmes, les enfants et les vieillards sans défense devaient délibérément souffrir de soif et de faim, et être victimes de la chaleur et des épidémies. Aussi, un très grand nombre d'entre eux ne survécurent-ils pas à ces marches. Le 4 Juillet 1915, l'ambassadeur allemand écrivit à son gouvernement : «La manière dont les déplacements sont réalisés montre que le gouvernement a en

réalité pour but d'anéantir la race arménienne dans l'Empire turc.»

Les survivants furent conduits dans des camps de concentration situés sur le territoire semi-désertique de la Syrie actuelle. Au printemps 1916, parce que la faim et les épidémies n'opéraient pas assez vite, le gouvernement des «Jeunes-Turcs» perpétra d'énormes massacres, en commençant par l'un des plus petits camps, Ras-ul-Ajn. Aux environs de cette bourgade furent massacrés chaque jour, durant un mois environ, 300 à 500 prisonniers. Au moins 70'000 personnes moururent à Ras-ul-Ajn, et 50'000 à Intili. Au plus grand camp de concentration de Der-es-Zor on tua entre mars et juin 1916 200'000 Arméniennes et Arméniens. On laissa mourir de faim les 50'000 occupants du camp de Meskene, près d'Alep. Plus de 80'000 déportés périrent dans le labyrinthe de grottes situé près du village de Schaddadeh, appelé aujourd'hui encore Chabs-EI-Ermen («Tombeau des Arméniens»). On les poussa dans ces grottes, avant d'allumer à l'entrée de gigantesques bûchers pour que les personnes soient brûlées vives ou asphyxiées.

Persécution d'autres minorités chrétiennes

Les Arméniens ne furent pas les seuls chrétiens persécutés par le régime des «Jeunes-Turcs». Un demi million environ d'Assyriens chrétiens et de chrétiens de langue araméenne, dont quelque 100'000 membres de l'Eglise syrienne-orthodoxe, auraient été massacrés ou expulsés, selon certains chiffres fournis par ces communautés. Parmi les Grecs d'Asie mineure (Ionie, Cappadoce, Pont) et de Thrace de l'Est, au moins 750'000 auraient péri entre 1912 et 1922, à la suite de massacres, d'expulsions et de marches meurtrières.

Impunité des auteurs

Après la Première Guerre mondiale, des tentatives furent faites, au niveau international, pour accuser de crime contre l'humanité et de crime de guerre les responsables politiques et les auteurs des massacres contre les Arméniens. Ce fut un échec: les puissances victorieuses tenaient d'abord à défendre leurs intérêts économiques et militaires dans la région. Les procès instruits par des tribunaux militaires ottomans en 1919 et 1920 ne furent pas menés à terme, et les principaux responsables réussirent à gagner l'Allemagne et la Russie soviétique.

Laisser impuni un massacre perpétré par un Etat, c'est ouvrir la voie à la récidive. Les historiens et les spécialistes des génocides voient des parallèles et des liens de cause à effet entre le génocide arménien et ceux de la Deuxième Guerre mondiale. Dans les ouvrages spécialisés, ces génocides sont présentés comme des exemples classiques de «génocide interne total», c'est-à-dire d'anéantissement par un Etat de sa propre population. Ce n'est pas un hasard si le juriste Raphael Lemkin utilisa aussi les événements de 1915 à 1918 dans l'Empire ottoman comme base empiri-

que pour l'élaboration de la Convention de l'ONU sur les génocides (1948).

Négation du génocide

Jusqu'à aujourd'hui, tous les gouvernements de la République de Turquie ont contesté la réalité historique du génocide. La négation ou la minimisation d'un génocide font partie intégrante du crime, ils en constituent l'élément ultime. La négation permanente du crime par le gouvernement turc est pour les descendants des victimes arméniennes une source de souffrance insupportable et incessante. Elle porte atteinte en permanence à la dignité des victimes et de leurs descendants.

Un signe de justice de la part du Conseil œcuménique des Eglises

Le Conseil œcuménique des Eglises a été l'une des premières organisations internationales à se solidariser avec la communauté arménienne et à s'exprimer clairement à ce sujet. Dans une prise de position sur le génocide des Arméniens, les participants à la sixième Assemblée générale du Conseil œcuménique des Eglises, à Vancouver (du 24 Juillet au 10 Août 1983), ont reconnu qu'ils ne devaient pas oublier qu'au début du siècle un million et demi d'Arméniens avaient été cruellement massacrés en Turquie, et qu'un demi million d'entre eux avaient été déportés hors de leur patrie. Le mutisme de l'opinion publique mondiale, ainsi que les efforts sciemment entrepris pour nier des faits pourtant historiquement avérés, représentaient pour le peuple arménien, pour les Eglises arméniennes et de nombreuses autres Eglises, une souffrance permanente, source de désespoir grandissant.

La Suisse et les Arméniens

Dès les années 1890 déjà, 100'000 Arméniennes et Arméniens moururent lors de massacres perpétrés dans l'Empire ottoman sous le règne du sultan Abdulhamid II. Dans de nombreuses régions d'Europe, les populations se sentirent profondément solidaires avec les minorités chrétiennes persécutées de l'Empire ottoman. Ce fut aussi le cas en Suisse: en septembre 1896 fut créé un comité arménophile suisse, dont le but était de sensibiliser l'opinion à la cause arménienne et de récolter des signatures destinées à une pétition adressée au Conseil fédéral. Le texte de cette pétition impressionna par sa pertinence et sa clarté, ce qui poussa le Conseil fédéral à prendre position en faveur de la communauté arménienne menacée de l'Empire ottoman. En 1897, 454'291 signatures avaient été recueillies. Aucune autre pétition n'a jamais été signée par autant de personnes en Suisse par rapport à une population de 3,1 millions de personnes. De nombreuses Suissesses et de nombreux Suisses témoignèrent de leur solidarité avec les victimes des massacres hamidiens des années 1890 en récoltant de l'argent pour les hôpitaux et les orphelinats. Certains aidèrent même sur place à construire de telles institutions.

Plus tard également, pendant le génocide de 1915 à 1918, des citoyennes et citoyens suisses s'engagèrent en faveur de la communauté arménienne. Jacob Künzler par exemple, qui dirigeait un hôpital à Urfa, fut témoin du génocide des Arméniens. Il mit par écrit ses souvenirs dans un récit publié en 1921 : «Au Pays du sang et des larmes», portant ainsi à la connaissance du public suisse les persécutions cruelles dont avait été victime cette minorité chrétienne. En se basant sur ce qui s'était passé à Urfa, Künzler raconta comment le régime des «Jeunes-Turcs» en vint à déporter et à anéantir par étapes la population arménienne : en créant un mouvement d'opinion anti-arménien dans les journaux, en exerçant des pressions sur les soldats arméniens de l'armée ottomane et en les internant, en arrêtant des intellectuels arméniens, en massacrant les hommes et en forçant les femmes et les enfants à entreprendre des marches meurtrières en direction du désert syrien. D'après le récit de Künzler, les Arméniennes et Arméniens ont été victimes d'un génocide perpétré par des fonctionnaires utilisant des moyens modernes du gouvernement central et leurs auxiliaires. Parmi les arménophiles suisses les plus engagés au début du XXe siècle on trouve les Conseillers fédéraux Gustave Ador et Giuseppe Motta, les orientalistes Léopold Favre et Edouard Naville, le pasteur Antony Krafft-Bonnard, fondateur des Foyers pour enfants arméniens de Begnins et Genève.

Après le génocide, de nombreuses Arméniennes et de nombreux Arméniens fuirent vers la Suisse et y furent accueillis à bras ouverts. Quelque 6'000 personnes font aujourd'hui partie de la communauté arménienne de Suisse. Les rares réfugiés de l'époque encore vivants et leurs enfants sont profondément marqués par les terribles événements de 1915-1918.

Reconnaissance du génocide par la Suisse

Jusqu'à ce jour, la Turquie a toujours refusé de reconnaître que le génocide des Arméniens était un fait historiquement avéré. La Suisse n'a jusqu'ici pas non plus reconnu ouvertement ce génocide. Une telle reconnaissance officielle constituerait un signal fort: ce serait un acte de vérité, une manière de rendre justice aux victimes et à leurs descendants. C'est pourquoi tant les Arméniennes et Arméniens que les organisations de défense des droits humains en Suisse la réclament depuis longtemps.

Plusieurs interventions parlementaires ont été déposées ces dernières années en Suisse pour demander la reconnaissance du génocide des Arméniens. En mars 2001, le postulat Zisyadis a été rejeté de justesse au Conseil national. Jusqu'à cette date, le Conseil fédéral avait toujours affirmé qu'une reconnaissance n'aurait pas de sens avant que la Suisse ne ratifie la Convention de l'ONU sur les génocides, ainsi que le statut de la Cour pénale internationale. Depuis, les deux traités ont été rati-

fiés par la Suisse et repris en droit suisse. En outre, le Conseil fédéral avait motivé son rejet du postulat Zisyadis en affirmant que l'opération compromettrait le dialogue arméno-turc. Ce dialogue devait être mené par le biais de la Commission de réconciliation arméno-turque. Cette Commission a cependant été dissoute en décembre 2001. Le Conseil fédéral avait aussi fait remarquer que la reconnaissance du génocide arménien par d'autres Etats comme la France ou la Fédération de Russie n'avait pas été l'œuvre des gouvernements, mais des parlements. L'intervention de Jean-Claude Vaudroz, reprise par Dominique de Buman, en tient compte: la reconnaissance est demandée de la part du pouvoir législatif, et non plus de l'exécutif. Les arguments précédemment avancés par le Conseil fédéral pour justifier un refus de la reconnaissance du génocide ne sont donc plus valables.

Le Conseiller national Jean-Claude Vaudroz a déposé son intervention parlementaire le 18 mars 2002. Le postulat a été signé par 114 conseillères et conseillers nationaux de plusieurs partis. Il fera l'objet d'un vote au Conseil national. Au vu du large soutien accordé par les conseillères et conseillers nationaux, on peut augurer que rien n'empêchera le geste de vérité et de justice attendu.

Pourquoi nous soucrivons au postulat (Vaudroz) - de Buman

1. La prévention des crimes contre l'humanité et la lutte contre les génocides sont des objectifs de la communauté internationale. La Suisse possède une longue tradition d'engagement en faveur des droits humains. Un très grand nombre de Suissesses et de Suisses, de différentes régions, confessions et couches sociales, déplorèrent les premiers massacres à grande échelle de chrétiens arméniens dans les années 1895 et 1896: environ un demi million de citoyennes et citoyens suisses signèrent alors une pétition en faveur des Arméniennes et Arméniens de l'Empire ottoman. L'appel que nous faisons aujourd'hui à nos parlementaires pour qu'ils reconnaissent la vérité historique est une contribution supplémentaire à la prévention des génocides.

2. En tant que chrétiens, nous nous devons de faire œuvre de justice et de compatir à la souffrance d'autrui. Nous souffrons avec nos sœurs et nos frères arméniens et nous voulons, en leur rendant enfin justice, que leur épreuve cesse. Ce n'est pas un hasard si le Conseil œcuménique des Eglises a été la première organisation à prendre explicitement position sur le génocide des Arméniens. Nous attendons aujourd'hui de nos parlementaires qu'ils se prononcent d'une manière aussi claire sur ce drame.

A ce sujet, nous rappelons la prise de position sans ambiguïté des Eglises catholique et apostolique arménienne. Dans un communiqué commun du 10 novembre 2000, les responsables de ces Eglises affirment : «Le génocide des Arméniens, avec le-

quel le siècle a commencé, constitua un prologue aux horreurs suivantes: deux guerres mondiales, d'innombrables conflits régionaux et campagnes d'exterminations qui ont coûté la vie à des millions de croyants.» Au cours de sa visite en Arménie, le pape Jean-Paul II a prononcé ces mots lorsqu'il a prié au mémorial du génocide de Zizernakaberd, le 26 septembre 2001, à Erévan: «Ô juge des vivants et des morts, prends pitié de nous! Ecoute, ô Seigneur, la plainte qui s'élève de ce lieu, l'invocation des morts des abysses du Metz Yeghérn (en arménien: «Grande catastrophe», synonyme de génocide).» Le pape rappela à cette occasion que son prédécesseur Benoît XV défendit ouvertement «le peuple arménien gravement affligé, conduit au seuil de l'anéantissement». Le jour suivant, le 27 septembre 2001, Jean-Paul II fit une autre déclaration commune avec le chef de l'Eglise arménienne, Karékine II, en ces termes : «L'extermination d'un million et demi de chrétiens arméniens, au cours de ce qui a traditionnellement été appelé le premier génocide du XXe siècle, et l'anéantissement qui a suivi de milliers de personnes sous l'ancien régime totalitaire, sont des tragédies qui continuent de hanter la mémoire de la génération actuelle. Ces innocents qui ont été massacrés sans raison n'ont pas été canonisés, mais un grand nombre d'entre eux furent certainement confesseurs de la foi et martyrs au nom du Christ.» Le 8 octobre 2001, le pape Jean-Paul II proclama bienheureux l'archevêque arménien-catholique de Mardin, Ignace Maloyan, en le déclarant martyr de la foi. Sur les 2'500 membres du clergé de l'Eglise apostolique-arménienne de l'Empire Ottoman, seuls 400 survécurent au génocide et aux persécutions.

3. En tant que chrétiens, nous soutenons ceux qui tiennent à vivre dans la vérité. Et vivre dans la vérité c'est aussi reconnaître les chapitres sombres de l'histoire. Les citoyennes et citoyens de la République de Turquie n'ont pas pu le faire jusqu'ici, du moins pas dans leur patrie. Cette impossibilité porte directement atteinte à certains droits fondamentaux comme le droit à la liberté de conscience et d'opinion, à la liberté de recherche et d'enseignement, ainsi qu'à la liberté de la presse. Les journalistes, les éditorialistes et les chercheurs turcs doivent avoir un droit illimité de s'exprimer ouvertement, par la parole ou par l'écrit, sur tous les événements de leur histoire, sans être pour cela poursuivis pénalement, taxés de traîtres dans les médias soutenant le gouvernement et injuriés.

4. Nous sommes convaincus que les faits historiques doivent être reconnus par les parlementaires et le gouvernement turcs, pour que le processus de démocratisation aille de l'avant dans le pays et que les relations avec les Etats de cette région du monde – en particulier avec l'Arménie voisine – se normalisent. Sans justice, il n'y a ni paix ni stabilité durables.

Berne et Coire, novembre 2003

Conférence des évêques suisses

Mgr Amédée Grab,
Président



Fédération des églises protestantes de Suisse

Pasteur Thomas Wipf,
Président du Conseil



Eglise catholique-chrétienne de Suisse

Mgr Fritz-René Müller



Extraits d'une bibliographie

1. Akcam, Taner: Armenien und der Völkermord: Die Istanbul Prozesse und die türkische Nationalbewegung. Hamburg: Hamburger Edition, 1996. 429 p.
2. Arbeitskreis Armenien (ed.): Völkermord und Verdrängung: Der Genozid an den Armenien die Schweiz und die Shoah. Redaktion: Rupen Boyadjian. Zürich: Chronos, 1998. 198 p.
3. Attarian, Varoujan: Le génocide des Arméniens devant l'ONU, Bruxelles: Ed. Complexes, 1997, 144 p.
4. Gaspard, Armand: Le combat arménien, Lausanne: Ed. L'Age d'Homme, 1984, 152 p.
5. Hofmann, Tessa: Annäherung an Armenien: Geschichte und Gegenwart. München: Verlag C.H. Beck, 1997. 242 p. 15 ill. (Beck'sche Reihe. 1223)
6. Jacobsen Maria: Diaries of a Danish Missionary. Harpoot, 1907-1919, Reading (GB) 2001
7. Kieser, Hans-Lukas (Hrsg.): Die armenische Frage und die Schweiz (1896-1923). La question arménienne et la Suisse (1896-1923) Zürich: Chronos Verlag, 1999, 375 p.
8. Kieser Hans-Lukas, Schaller Dominik (ed.): Der Völkermord an den Armeniern und die Shoah, Zürich: Chronos Verlag, 2002
9. Künzler, Jakob: Im Lande des Blutes und der Tränen. Erlebnisse in Mesopotamien während des Weltkrieges (1914/1918). Hans-Lukas Kieser (Hrsg.). Zürich: Chronos-Verlag, 1999. 200 p.

Pages Web:

10. Armenian National Institute (ANI/USA): International Affirmation
<http://www.armenian-genocide.org/affirmation/index.htm> (Résolutions, lois et prises de position des pouvoirs législatifs nationaux et internationaux ainsi que des organisations concernant le génocide arménien)
11. Wolfgang und Sigrid Gust (Deutschland): «Armenocide»: Sammlung diplomatischer deutscher Aktenstücke (Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes) zum Völkermord an den Armeniern (disponible aussi en anglais):
<http://www.armenocide.de/armenocide/armgende.nsf>